

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuñtsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231037

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans la rue Hochelaga, le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 18 611 509,35 \$ (contrat: 15 265 000,00 \$, contingences: 1 548 251,60 \$, incidences: 1 798 257,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 429010 - 3 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231037

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans la rue Hochelaga, le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 18 611 509,35 \$ (contrat: 15 265 000,00 \$, contingences: 1 548 251,60 \$, incidences: 1 798 257,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 429010 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques dans un secteur bien précis de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le contrat combine donc des travaux exigés par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et qui s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes, et d'autres en surface qui seront réalisés à la demande de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour la reconstruction de la chaussée et de trottoirs, la modification de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, ainsi que pour la construction de saillies drainantes.

Après avoir présenté le plan de localisation des travaux et le détail des interventions prévues, les représentants du SIRR ont passé en revue les grandes étapes du processus d'appel d'offres, lancé le 14 mars 2022 et qui s'est conclu le 14 avril. Trois

addendas ont été émis au cours de cette période pour modifications aux annexes, ajustements au bordereau des prix et réponses aux questions des soumissionnaires. Sur les 13 entreprises ayant demandé le cahier des charges, trois d'entre elles ont déposé une soumission conforme. L'analyse des soumissions a révélé des écarts de prix mineurs, à la fois entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire, de même qu'entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation de soumission réalisée pendant la période d'appel d'offres par la firme GLT+ inc., à la demande de la Direction des infrastructures.

Au cours de la période d'échange qui a suivi, les commissaires ont souhaité mieux comprendre, d'une part, les raisons pour lesquelles plusieurs entreprises semblent régulièrement demander les documents d'appels d'offres pour ce type de contrat, et ce, malgré le fait que leur carnet de commande soit complet et, d'autre part, les facteurs qui amènent tantôt les services responsables des appels d'offres à réaliser l'estimation de contrôle à l'interne, et tantôt à en confier la réalisation à une firme externe.

En réponse, les représentants du SIRR ont reconnu que la réalisation des estimés à l'interne permet souvent d'obtenir une évaluation plus juste des prix susceptibles d'être soumis, les équipes municipales pouvant par exemple effectuer des validations terrain pour vérifier leurs hypothèses. Cependant, les effectifs disponibles ne permettent pas de prendre en charge à l'interne la production des estimés pour tous les processus d'appel d'offres qui sont lancés en ce moment.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission, qui a tenu à encourager les responsables à faire appel le plus souvent possible à leurs équipes de professionnelles et professionnels à l'interne pour la réalisation de ces estimations de contrôle.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231037 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.